



Notes

“Ensemble faisons le point”

Le Guide à la Structuration des Clubs, le premier pas vers une nouvelle labellisation.

Vous voici en possession du premier outil qui va vous conduire à l'obtention d'une labellisation mieux adaptée aux nouvelles exigences de notre société.

Mis au point par un groupe de travail composé d'élus fédéraux, de cadres techniques, d'élus de terrain, **“Ensemble, faisons le point”** va vous permettre d'effectuer un diagnostic objectif de votre club.

Avec l'aide des équipes de ligue formées à répondre à vos questions et à dissiper vos inquiétudes, vous allez pouvoir vous positionner sur les trois thèmes proposés : les équipements, la vie sportive, la vie associative.

Ainsi, partant de ce constat, vous pourrez élaborer un projet de club cohérent, réfléchi, qui vous emmènera vers la nouvelle labellisation.



Soyons, soyez Ambitieux !

Ensemble nous saurons imaginer les solutions, vos solutions les mieux adaptées à vos besoins, à vos capacités, à vos ambitions.

Ensemble nous saurons élaborer les solutions qui vous permettront de mieux accueillir, de mieux initier, de mieux entraîner vos adhérents.

Ensemble nous saurons donner à tous nos interlocuteurs, élus locaux, partenaires institutionnels, partenaires privés, l'image d'un sport dynamique, d'un sport qui bouge, d'un sport qui va de l'avant.

Si à l'impossible nul n'est tenu, rappelons-nous que

“Seules sont perdues d'avance les batailles que l'on ne livre pas”

Cet adage orne l'entrée d'un petit club, d'une petite commune de province. Guidé par l'outil d'auto évaluation, sachez vous l'approprier et faites-en votre leitmotiv pour concrétiser vos projets.

*Philippe Bouclet
Président de la FFTA*

Au-delà d'une formule et d'un titre donné à l'outil d'auto évaluation fédéral, "Ensemble, faisons le point" est un engagement de l'ensemble des structures déconcentrées fédérales en direction des clubs, sur la voie de la labellisation.



décider analyser agir



La structuration des clubs est l'axe majeur de notre fédération. Il se décline dans le projet fédéral. Il est du rôle de notre fédération d'aider et d'accompagner les dirigeants et tout acteur des clubs à améliorer la qualité des services qu'ils offrent ou qu'ils souhaitent offrir à leurs adhérents. Une idée majeure conditionne cette fonction :

"Répondre aux attentes de l'ensemble de nos licenciés"

ETAT DES LIEUX

Avant toute chose, il fallait dresser un état des lieux. Celui-ci a été réalisé en 2002 avec l'enquête adressée à l'ensemble des clubs. Le taux de retour des questionnaires atteint les 31 %. Chiffre significatif puisque les 501 réponses représentent 18 940 licenciés (soit 34% des effectifs nationaux), mais ce chiffre constitue aussi un signe important de l'attente des clubs. Les enseignements tirés de l'enquête nous ont permis de dresser une cartographie, une image générale de nos structures.



UN OUTIL A DISPOSITION DES CLUBS

Cette enquête a servi de point de départ à la réflexion sur la structuration. Un groupe de travail a été mis en place. Depuis 2003, les réunions mensuelles du groupe ont permis d'élaborer un "outil d'auto évaluation". Ce dernier sera diffusé au cours du premier trimestre 2006. Cet outil, à disposition de vos clubs, permettra de faire l'état des lieux et sera à la base de la définition de leur projet. Les thèmes sont répartis selon les 3 domaines suivants :

- La vie associative : Comment fonctionner à plusieurs, structurer le groupe de dirigeants du club, se répartir les tâches, organiser la communication ...?
- Les équipements : salle, terrain et parcours, comment accueillir ses adhérents avec les installations dont on dispose, et les faire évoluer;
- Les activités sportives : Quels projets sportifs pour le club et ses licenciés, quelles pratiques peut-on offrir et comment s'organiser... ?

L'ensemble de ces axes de réflexion guidera l'action quotidienne de chacun d'entre-vous. Tout le mouvement fédéral mutualisera ses efforts pour satisfaire nos pratiquants licenciés. Il doit permettre aux clubs de s'engager vers l'élaboration d'un projet de développement.

LA DEMARCHE : UNE S.L.C. PAR REGION

Le projet a été présenté au colloque de POITIERS aux représentants régionaux et départementaux.

Dès le début de l'année 2006 il sera mis en place par région une cellule de **"structuration et labellisation des clubs"** qui s'appellera S.L.C.

Elles seront chargées de la diffusion de l'outil et de l'accompagnement de vos clubs dans leur réflexion et l'élaboration de leurs projets. Elles permettront d'avoir une cohérence et un suivi entre les clubs, les départements et la ligue.

Elles sont composées, au minimum, d'un représentant de la ligue, d'un représentant de chaque département, ainsi que du cadre technique. Ces personnes devront avoir une implication dans les affaires sportives, de formation ou de jeunes...

Au niveau national, la mise en place d'une rubrique sur le site Internet et d'un référent national permettra de coordonner le suivi et d'assurer la permanence du projet. Une communication sera réalisée en direction de nos partenaires institutionnels de la Jeunesse et Sports, des Conseils Généraux et Régionaux afin que les projets soient soutenus dans les demandes d'aides financières, matérielles...

L'ECHEANCIER : VERS LA LABELLISATION FIN 2006

Accompagnement du National vers les Régions : En janvier et février 2006 par des documents et la procédure.

Accompagnement des Régions vers les Clubs : A partir de mars 2006, par des réunions sectorisées en direction des clubs pour la remise de l'outil.

Détermination des objectifs des clubs : en fonction de vos priorités, vous mettrez en place vos projets, étape préalable à la labellisation qui sera effective fin 2006.

L'OBJECTIF : REPOUDRE AUX BESOINS

Il s'agit d'un projet de longue haleine, les résultats ne se ressentiront pas immédiatement. L'un des indicateurs significatif sera le taux de turn-over. Si nous répondons aux besoins, nos adhérents resteront et nous pourrions poursuivre la progression de notre discipline. Chaque club, en fonction de ses spécificités, peut à son niveau faire évoluer la vision du tir à l'arc.

PROCHAINE ETAPE

L'accompagnement de la fédération pour les clubs se situera également dans la procédure de labellisation. La labellisation est un moyen de répondre à notre objectif de structuration. Nous saurons récompenser les clubs qui feront des efforts pour le plaisir de leurs adhérents.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES CLUBS...

Depuis septembre 2004, l'amélioration de la qualité de l'enseignement du tir à l'arc dans les clubs est une préoccupation fédérale.

A partir de l'analyse de l'activité, une démarche de référence a donc été établie, elle est encore expérimentée dans quatre clubs pilotes. La validation définitive de l'expérimentation ne sera effective qu'en septembre 2006. Malgré cela, la fédération souhaite d'ores et déjà présenter au plus grand nombre les premières préconisations issues de cette démarche fédérale d'enseignement.

Nous savons que le mouvement est fondamental dans l'activité tir à l'arc. Ainsi ce fascicule se propose-t-il d'en présenter les principales phases :

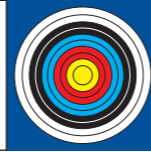
- L'orientation de l'arc
- La mise en tension de l'arc
- La libération de la corde

Elles sont assorties de mises en situation d'entraînement relatives à l'apprentissage puis à l'optimisation de ce mouvement.

Il revient à tous les enseignants de tir à l'arc d'adapter la répétition et la durée de mise en œuvre de chaque situation à la progression de chaque archer.



Guide d'utilisation



Vous avez le souci de renforcer la qualité des services offerts à l'ensemble de vos licenciés, de faire progresser votre structure, vous recherchez un accompagnement, utilisez ce guide pour vous aider à concrétiser vos projets.

Contenu

- schéma du projet
- lexique
- 5 fiches d'auto-évaluation
- annexes : adresses utiles, référentiels

Mettons nous d'accord

L'évaluation :

"C'est l'acte par lequel, à propos d'un événement, d'un individu ou d'un objet, on émet un jugement en se référant à plusieurs critères" (Noizet et Caverni, 1978).

Elle sera réalisée par vous-même selon des critères qui vous permettront d'identifier des axes de réflexion. Vous vous évaluez (votre organisation, votre fonctionnement...) vous réalisez ainsi votre auto-évaluation.

Les critères retenus ont pour objet de recenser l'ensemble de vos problématiques. Le guide a été organisé autour de 3 thèmes interdépendants :

Vie associative

Activités sportives

Equipements

Faisons le point

Afin de recueillir les avis de vos membres, les réunions de club (comité directeur, etc.) serviront de support à la réalisation de l'état des lieux à travers les fiches ci-jointes.

Il est donc nécessaire d'y consacrer du temps et de se concerter pour observer l'existant. En raison de leur densité, les différents thèmes ne doivent pas forcément être abordés sur la même réunion.

Posons nous des questions simples

Chaque fiche est conçue pour s'interroger :

- La structure dans laquelle nous évoluons suffit-elle pour progresser ?
- Quelles en sont les contraintes ?
- Quels en sont les problèmes ?
- Quels sont nos atouts ?
- Vers quelles évolutions (structurelle, sportive et organisationnelle) souhaitons-nous nous diriger ?

Si vous décidez d'agir, alors renseignez la partie : Améliorations souhaitées.

Agissons de manière organisée pour progresser

L'analyse vous amènera à définir des objectifs et à les hiérarchiser. Il conviendra alors de réunir les moyens et de planifier l'action de chacun pour les atteindre.

Certains domaines relèveront des seules possibilités du club. D'autres nécessiteront l'appui des structures départementales, régionales et nationales ainsi que la mobilisation des partenaires institutionnels (municipalités, conseil général, régional, direction départementale et régionale de la Jeunesse et des Sports) et des partenaires privés (sponsors).

Utilisons

L'accompagnement fédéral

Des référents identifiés au sein d'une cellule locale de **"Structuration et Labellisation des Clubs"** sont là pour vous accompagner avec le cadre technique.

Ces référents sont nommés par chaque comité départemental et régional. Ils assurent l'appui et la cohésion dans la démarche.

Ils se feront vos relais auprès de la fédération afin que nous mettions en œuvre une démarche de progrès mobilisant les moyens nécessaires. La liste des référents des cellules est disponible sur www.ffta.fr.

Préparons nous aux labels

La définition de vos projets de structuration pour satisfaire l'ensemble des licenciés quel que soit le type de pratique, les efforts engagés par vous, licenciés, cadres, dirigeants seront encouragés et valorisés par l'attribution de labels.

Ils vous seront accordés par la fédération selon des critères inspirés des thèmes développés dans ce guide.

**"IL FAUT PLANTER
AUJOURD'HUI POUR RECOLTER
DEMAIN"**



lexique

Les définitions formulées dans ce lexique sont de différents ordres :

- Soit elles ont une référence bibliographique, qui est dans ce cas indiqué,
- Soit elles ont une référence réglementaire, précisée également.
- Parfois, elles ont été formulées par le membre du groupe de travail, et peuvent être discutées. L'objet de ce lexique est de se mettre d'accord sur les termes utilisés dans l'outil d'auto évaluation de manière à limiter les divergences dans les interprétations.

Nous avons voulu être le plus exhaustifs possible afin de rendre la compréhension de chacun la plus aisée possible.

A **Accessibilité** Des cibles en véhicule : Cette indication et possibilité d'accéder aux cibles en voiture visent à :

- assurer l'arrivée des secours et leur matériel dans les plus brefs délais,
- faciliter la maintenance du terrain par le transport du matériel véhiculé

Aux personnes à mobilité réduite : il s'agit des aménagements mis en place pour faciliter le passage de fauteuil roulant ou toutes assistances de marche.

Aux usagers extérieurs au club pour la pratique du tir à l'arc : Il s'agit d'indiquer si le terrain est ouvert exclusivement aux licenciés du club, à des licenciés d'un autre club, à des non licenciés à la FFTA, aux centres de loisirs...

Acoustique Une bonne acoustique restera une notion subjective. Cependant, l'amortissement des sons ayant pour origine l'impact des flèches et de la voix pourra être un facteur d'appréciation. Le phénomène de résonance traduira en revanche une mauvaise acoustique.

Accès réglementé Le terrain plat, la salle ou le parcours utilisé par un club peut être réglementé pour assurer la sécurité des usagers, promeneurs...

C'est-à-dire que des indications leur sont communiquées par voie d'affichage ou tout autre forme de communication.

Le contrôle des licences pour les pratiquants peut être un moyen de s'assurer d'un niveau de pratique et du respect des règles de fonctionnement de l'activité.

Accompagnement matériel Aide proposée aux archers pour le choix et le réglage de leur matériel par la mise à disposition d'outils tels que tableau pour le choix des flèches, peson ou l'accompagnement des archers chez les revendeurs.

Accueil Lieu où l'on reçoit : espace aménagé pour recevoir les parents ou nouveaux.

Manière de recevoir physiquement de nouvelles personnes au sein du club. Il peut être assuré systématiquement par une personne spécifique aux horaires d'ouverture du club (permanent) ou sur certains créneaux (non permanent).

Cet accueil peut être organisé sur rendez vous et assuré par une personne au fait de tout type d'information (cadre conseil).

Manière d'être reçu au sein de l'association par les membres, cadres, dirigeants...

Affichage Que ce soit pour une salle, un terrain plat ou un terrain de parcours, l'affichage a pour rôle d'informer les usagers mais aussi les riverains, les partenaires et les administrations. Les usagers seront informés de :

- Plan de la salle, du terrain,
- La déclaration en tant qu'établissement d'Activités Physiques et Sportives,
- Numéros de téléphone utiles (secours, responsables, gardiens),
- Garanties d'assurance et des couvertures,
- Interdictions (de fumer par exemple),
- Qualifications de l'encadrement,
- Horaires d'ouverture et de fermeture...

L'ensemble des informations nécessaires à la sécurité, à l'hygiène des utilisateurs et des accompagnateurs mais aussi, à leur confort. Ainsi, il doit être clair (propreté des documents affichés), organisé (par thème), identifié sur un tableau réservé à cet effet. Le plan de cible et le tracé affiché le long des parcours permettent à chacun (usagers, accompagnateurs et promeneurs) de s'orienter et de se situer rapidement.

Affiliation Numéro d'enregistrement délivré par la Fédération Française de Tir à l'Arc composé de 7 chiffres :

Les 2 premiers correspondent au n° de ligue,

Les 2 suivants correspondent au n° de département,

Les 3 derniers correspondent au n° d'ordre dans la ligue ou dans le département.

Agrément du MJSVA : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative

Agrément par le MJSVA : La loi sur le sport modifiée en juillet 2000 a introduit en son article 8 les dispositions suivantes :

"Les groupements sportifs ne peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat qu'à la condition d'avoir été agréés. L'agrément est notamment fondé sur l'existence de dispositions statutaires garantissant le fonctionnement démocratique de l'association, la transparence de sa gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes". L'agrément accordé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports à une association intervenant dans le domaine du sport est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association et la saine gestion démocratique de celle-ci. Son octroi relève du pouvoir discrétionnaire de l'Etat.

Animation Animateur (Ani.) Activités proposées par le club afin de se faire connaître par le plus grand nombre, telles que stands sur des foires ou des fêtes des associations au sein de votre ville.



lexique

Animation interne Activités proposées au sein de votre club afin de permettre aux archers de pratiquer dans un cadre récréatif avec tous les membres du club. Ces animations pouvant se faire en fonction des dates du calendrier (tir de Noël, tir de la Galette, tir du Roy, St Sébastien, tir de la Chandeleur, tir de Pâques, fête de l'école de tir, etc...)

Apprentissage (activité d') Activités organisées par le club dans la perspective de former des archers débutants à la pratique du tir à l'arc jusqu'à la maîtrise de l'activité. L'apprentissage est l'étape qui assure la progression de l'archer dans sa pratique et précède l'orientation compétitive ou récréative choisie par l'archer.

Atelier L'atelier est un lieu équipé de tout matériel utile aux petites réparations ou aux réglages. Il peut être constitué de coupe tube, colle à plume, pointe, colle forte, tranche fil, différents diamètres de flèches pour des essais, peson...etc. Il peut être également un lieu de stockage des cibles pour l'entraînement, voire du gros matériel, utilisé pour l'organisation de la compétition.

B **Balisage et plan** Se dit de l'ensemble des moyens mis en place pour favoriser l'évolution des usagers et accompagnateurs sur un terrain – notamment de parcours. Ceci dans une perspective de maintien de la sécurité optimale. En cas d'urgence, les usagers peuvent rapidement se situer et indiquer leur position.

BEES 1 – BEES 2 Voir "Educateur"

Blason Support papier, entendu comme cible, représentant les zones marquantes.

Bureau On entend par bureau une pièce dédiée à cet effet.

Bureau Directeur Bureau exécutif tel que précisé dans les statuts. En principe, il est composé au moins du président, du secrétaire général et du trésorier.

C **Cadre** Le cadre est une personne ayant reçu une formation diplômante lui donnant la compétence technique à organiser la pratique au sein de la structure où il intervient. Bénévole ou professionnel, le cadre est la personne référente pour tout ce qui concerne la pratique de l'activité.

Cadres (équipe de) Ensemble de personnes exerçant au sein du club pour faire découvrir (initier), animer ou entraîner les archers. Ces cadres peuvent être bénévoles ou professionnels.

Cadre Conseil

Le Cadre Conseil est obligatoirement une personne ayant un diplôme fédéral ou d'Etat.

Cadre par licencié Le nombre de cadres par licenciés (tous diplômés fédéraux confondus) donne une indication sur le taux d'encadrement du club et donc des moyens de progression des archers (suivant un enseignement)

Centre d'Entraînement Structure permanente permettant la gestion de l'entraînement au quotidien avec la gestion de la vie scolaire ou professionnelle par des aménagements de l'emploi du temps en accord avec l'établissement scolaire ou l'employeur.

CDESI Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relative aux sports de nature.

Chauffage Système intégré au bâtiment et faisant l'objet d'un entretien annuel.

Ciblerie Ensemble de pailles compressées – le plus souvent constitué de stramit – ou de mousse compacte permettant de réceptionner les flèches en rapport avec les différentes puissances d'arc.

Ciblerie fixe Réceptacle de flèches ne pouvant être déplacé. Il est fixé de manière permanente (souvent appelé "mur de tir" ou "butte de tir").

Ciblerie mobile Réceptacle de flèches pouvant être déplacé par une ou deux personnes et devant être rendu stable pour le tir.

Cibles d'échauffement Cibles dédiées à cet effet présentant des caractéristiques similaires à la ciblerie usuelle et présentant toutes les conditions de sécurité.

Cibles d'initiation Cibles dédiées à cet effet présentant des caractéristiques similaires à la ciblerie usuelle et présentant toutes les conditions de sécurité. Le pas de tir sera placé à 15 mètres maximum.

Cibles d'étalonnage Cibles dédiées aux tests : réglage de viseur, tests techniques de positionnement... Cibles dites "faciles".

(Campagne) Cibles placées sur terrain plat ou en pente douce. Cibles dites "moyennes".

(Campagne) Cibles placées sur des pentes ou des dévers susceptibles d'affecter le résultat en cible d'un certain nombre d'archers. Cibles dites "difficiles".

(Campagne) Cibles difficiles à évaluer ou à tirer en raison de l'environnement naturel : forte pente, illusion d'optique (point d'eau), dévers importants...

Classement du bâtiment Bâtiment portant une classification spécifique (Monument historique...).

CNDS (ou FNDS) Conseil National pour le Développement du Sport ou Fonds National pour le Développement du Sport.

Communication (moyen de) Il faut entendre par moyen de communication externe – un téléphone permettant de joindre les secours de manière sûre. Un téléphone portable peut être déchargé ou ne pas capter de réseau (salle en sous sol) et être inefficace. Sur un parcours ce type d'appareil peut s'avérer utile.



lexique

Compétition Situation de référence permettant la confrontation des archers dans des conditions identiques.

Compétition (activités de) Activités organisées par le club dans la perspective de préparer les archers à la compétition. Il s'agit d'organisation de séances d'entraînement. Cette activité assure la progression de l'archer –individuel ou par équipe- dans ses objectifs compétitifs.

Convivialité Bonnes relations et échanges favorables entre les membres d'un groupe (définition du Petit Larousse).

Convivialité (organisation de...) Les organisations de manifestations, challenges, réceptions... se mesurent sur l'année : le club peut organiser.

Cotisation Club Part financière annuelle versée par le licencié en plus des cotisations fédérale (licence), ligue et département.

Cycle d'Initiation Ensemble des séances ayant pour objectif, l'acquisition des qualités techniques, physiques et de connaissances matérielles, réglementaires de la pratique du tir à l'arc. On parle aussi d'acquisition des fondamentaux.

D Dispositions fédérales Ensemble de recommandations formulées par la Fédération Française de Tir à l'Arc pour rendre la pratique et les conditions de pratique sécuritaire : cf "guide du dirigeant", "guide de l'arbitrage", site internet : www.ffa.fr.

Déclaration

• Des éducateurs : déclaration des éducateurs auprès des services de la DDJS en rapport avec l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée afin de recevoir la carte professionnelle d'Éducateur Sportif* (non obligatoire).

**dépend de la volonté de délivrance des DDJS*

• Des établissements APS : Tout propriétaire d'un équipement sportif est tenu d'en faire déclaration à l'administration (service "équipements" de la DDJS du lieu d'implantation de la structure) en vue de l'établissement d'un recensement des équipements" Article 41 de la Loi du 16 juillet 1984 modifiée.

• En Préfecture : déclaration permettant de faire reconnaître la capacité juridique de l'association auprès des pouvoirs publics (Thème I, Fiche 7 "Guide du Dirigeant").

Découverte (activités de) Activités organisées par le club dans la perspective de promotion du tir à l'arc. Elle peut être organisée de manière exceptionnelle ou régulière dans le cadre des initiatives municipales... portes ouvertes associatives, clsh (centre de loisirs sans hébergement)...

Diplômés Personnes détentrices d'une qualification identifiée :

- par un diplôme validé par la FFTA à jour
- par un diplôme délivré par l'Etat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Diplômé en exercice

Personne détentrice d'une qualification (diplômé) qui réalise effectivement des heures d'encadrement au sein du club pour les licenciés.

Dirigeant/licencié (ratio) Le ratio dirigeants/licenciés permet d'avoir un aperçu sur la répartition des missions de gestion des élus.

Discipline reconnue de Haut Niveau Disciplines olympiques ou ayant été reconnues de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) en fonction de compétitions de référence telles que Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe. En tir à l'arc, les disciplines reconnues de haut niveau sont le tir Olympique, le tir en Salle et le tir en Campagne.

E Echange externe Il concerne les échanges du club vers l'extérieur : c'est-à-dire la communication que fait le club de ses activités, résultats ou autres aux structures externes, public non licencié ou partenaires (commune par exemple). Il concerne également la participation du club aux activités extérieures à son domaine : participation du club aux assemblées de département, de ligue, participation à la vie du mouvement sportif (oms, cdos...). Le club peut compter parmi ses membres des représentants aux instances dirigeantes du comité départemental, de la ligue, de la FFTA.

Echange interne Les échanges internes au club peuvent être orientés vers les licenciés, les familles proches des licenciés (parents), les jeunes... Au-delà de ces échanges spécifiques, les clubs doivent organiser des rencontres statutaires sous la forme d'assemblée générale annuelle (regroupement de l'ensemble des licenciés) ; le bureau (président, secrétaire, trésorier) et le comité directeur se réunissent quant à eux régulièrement (1 fois par trimestre, ou 1 fois par mois ou plus) pour gérer, administrer le club et mettre en œuvre les actions validées par l'assemblée générale.

Eclairage Il doit favoriser l'éclairage de la cible. Il peut être fixe et intégré dans la salle ou mobile, c'est à dire modulable en fonction de l'emplacement des blasons. La disposition doit être conçue pour éviter les contacts et ainsi les risques de brûlures.

Education "Action de former, d'instruire quelqu'un, manière de comprendre, de dispenser, de mettre en œuvre cette formation." (Définition du Petit Larousse). Le tir à l'arc peut être l'outil servant à l'éducation du public pratiquant.

Educateur Personne titulaire d'un Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif dans la spécialité tir à l'arc (BEES 1 et 2). Il existe un Brevet d'Etat dans de nombreuses disciplines sportives. Ce diplôme délivré par l'Etat permet d'enseigner contre rémunération dans tout établissement d'Activités Sportives la spécialité passée. C'est un diplôme professionnel.



lexique

Equipe de Cadres Ensemble de personnes exerçant au sein du club pour faire découvrir (initier), animer ou entraîner les archers. Ces cadres peuvent être bénévoles ou professionnels.

Effectif Est observé l'effectif du club sur l'année qui vient de s'écouler et l'année en cours : il s'agit de l'ensemble des licenciés (considérant que chaque club affilié FFTA licencie chacun des pratiquants). L'évolution sur les 4 dernières années met en évidence soit (observation de n-4 : saison 2002 à n : saison 2005) :

- Une stagnation des effectifs chez les hommes et/ou les femmes et/ou les jeunes (archers de moins de 18 ans) : les licences sont stables dans l'une de ces ou dans ces catégories,
- Une hausse des effectifs chez les hommes et/ou les femmes et/ou les jeunes.
- Une baisse des effectifs chez les hommes et/ou les femmes et/ou les jeunes

Le taux de turn over se calcule en prenant le nombre de nouvelles licences en 2005 / nombre total de licenciés en 2002.

Encadrement

- Bénévole : L'intéressé ne perçoit aucun salaire, cependant il peut être indemnisé pour les frais de déplacements.
- Rémunéré : L'intéressé peut être salarié ou en profession libérale. Seuls les diplômes homologués sous conditions (initiateur de club avant 1998 et animateur de club – voir réglementation) ainsi que les diplômes d'Etat peuvent permettre l'enseignement contre rémunération.
- Selon les objectifs des archers : se dit de l'organisation de séances encadrées en rapport avec les objectifs des archers (encadrement compétitif, encadrement récréatif).

Encadrement assuré régulièrement Fréquence d'organisation de séances encadrées, fixées et non aléatoires.

Encadrement par tranche d'âge Se dit de l'organisation de séances encadrées regroupant des archers de même tranche d'âge indépendamment de leurs objectifs de pratique.

Encadrement assuré ponctuellement Fréquence d'organisation de séances encadrées fluctuantes, selon les disponibilités des personnes voire des besoins recensés à un moment donné.

Encadrement assuré par niveaux Se dit de l'organisation de séances encadrées regroupant des archers de même niveau sportif.

Encadrement individualisé en fonction des disponibilités Se dit de l'organisation de séances encadrées choisies selon la disponibilité des archers indépendamment de leurs objectifs, niveau ou âge.

Entraînement (Ent.) Pratique encadrée par le titulaire d'un diplôme destiné à cet effet (entraîneur de club, entraîneur fédéral, breveté d'Etat).

Estivale (activité) Activité organisée en réponse à une demande d'animation durant l'été (clsh, centre de vacances, station...). Cette activité peut être externe au club réalisée par convention avec l'organisateur et est assurée par un détenteur du diplôme "animateur été" conformément à la réglementation en vigueur ou un BEES si une rémunération est perçue. Cette animation peut être assurée par un initiateur si aucune rémunération n'est versée.

F Formation sportive des archers Se dit de l'organisation mise en place pour assurer la progression des archers en rapport avec leurs objectifs, aspirations mais aussi leurs capacités.

Frais d'encadrement Ils correspondent à l'apport financier qu'accorde le club pour l'intervention des cadres (bénévoles ou professionnels).

G Guide d'utilisation En cas d'incident, chaque personne présente doit porter secours à la victime. Aussi, il est conseillé d'informer les usagers de la conduite à tenir en cas d'urgence : utilisation des extincteurs, numéro de téléphone, protection des victimes pour éviter le sur-accident...

H Haut Niveau Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'Etat de sa qualité de sportif de haut niveau. La Commission Nationale du Sport de Haut Niveau – avec le concours des fédérations inscrit les sportifs selon leur niveau d'excellence sportive sur la liste des sportifs de haut niveau. Les sportifs ayant le statut de "haut niveau" obtiennent des droits (aménagement scolaire, convention d'insertion professionnelle, aides personnalisées...) mais aussi ont des devoirs (suivi médical, comportement exemplaire, entraînement...).

Hébergement Possibilité de passer une ou plusieurs nuits dans une structure publique ou privée adaptée.

I Initiation Initiateur (Ini.) On entend par initiation, des cycles de découverte organisés jusqu'à ce que l'archer soit autonome pour tirer à une distance réglementaire.

L Label C'est une qualification "Ecole Française de Tir à l'Arc" accordée par la FFTA si l'association répond aux critères de qualités demandés. Le label a une durée de vie limitée mais reconductible.

Local de stockage Espace dédié au rangement du matériel lourd (ciblerie).

Longueur du parcours Cette indication peut se lire sous deux formes : en nombre de cibles (parcours 12, 24 cibles...) ou en durée moyenne (temps de marche). Elle permet à l'utilisateur de faire correspondre le temps moyen dont il dispose avec celui de réalisation du parcours (confort de pratique).



lexique

M **Matériel de 1^{er} soins** Armoire à pharmacie ou trousse médicale accessible par un adulte comprenant au moins : une paire de ciseaux à bout rond, des gants stériles à usage unique, un antiseptique dermique, du coton, une bouteille d'eau fraîche, du produit désinfectant, une bande adhésive de 3, 6 ou 10 cm, une bande adhésive non élastique, des compresses stériles.

Matériel lourd On entend par matériel lourd le matériel suivant : structures de protection, chevalets, cibles, tableau d'affichage des scores...

Mise à disposition de la salle Créneaux horaires accordés par le gestionnaire des installations pour l'activité Tir à l'Arc.

N **Natura 2000** Directives européennes qui classent les sites protégés et fixent le cadre de conduite en matière de respect de l'environnement sur les espaces naturels des pays membres de la Communauté européenne.

Niveau sportif Nombre de participations/nombre de licenciés Il s'agit de repérer le nombre d'archers ayant pris part à des championnats de niveau départemental, régional et/ou national voire international l'année précédente (n-1) et l'année en cours. Ce nombre est rapporté au nombre de licenciés.

Nombre de podiums/nombre de participations Il s'agit de repérer le nombre de podiums obtenus par ces archers lors des championnats (départemental, régional et/ou national). Ce nombre est rapporté au nombre de participations.

O **Objectifs pédagogiques** Enoncé d'intention pédagogique décrivant en terme de capacité de l'apprenant, l'un des résultats escomptés d'une séquence d'apprentissage (Hameline 1979).

P **Panneau** En façade : enseigne située à l'extérieur visant à renseigner un individu sur la présence d'un club de Tir à l'Arc.

Panneau indicateur routier Fléchage normalisé routier effectué par les services municipaux ou de la Direction Départementale de l'Équipement.

Parking Il sera considéré comme satisfaisant selon la présence d'éclairage, qu'il soit accessible, sécurisé et que le nombre de places est suffisant (chaque usager trouve une place).

Pas de tir Matérialisé, il représente une ligne à partir de laquelle les archers peuvent tirer. Il est préférable qu'il soit unique (pour éviter les attentes et pour la sécurité) et que les distances puissent être pratiquées grâce à l'installation de cibles mobiles. L'organisation des tirs doit permettre un retrait des flèches de l'ensemble des archers en même temps.

Permanence Plage horaire pendant laquelle il est possible de joindre un dirigeant ou un agent d'accueil.

Petit matériel Matériel de réparation des arcs et des flèches; équipement de l'archer (carquois, bracelet, palette...).

Projets

- De développement : Donne les orientations générales et prioritaires du club. En outre, il fixe de manière précise les objectifs.
- D'actions : Éléments dans lesquels on déploiera des moyens humains et financiers dans le cadre du projet de développement.

Protection Derrière les cibles : espace (20 mètres derrière la cible la plus loin du pas de tir) combiné à une butte de terre (3,50 mètres de hauteur minimum) ou palissade (4 mètres minimum de hauteur) permettant de stopper les flèches perdues).

Pôle Structure particulière labellisée par l'État (Pôle France, Pôle Espoirs) regroupant des archers sélectionnés par la Direction Technique Nationale pour leur potentiel en matière de performance. Les archers bénéficient d'aménagements scolaires ou universitaires pour s'entraîner, d'un suivi médical soutenu... Les pôles sont les structures définies dans la filière de haut niveau.

Pratique

- Compétitive : Toute forme de compétition officielle. Dès lors qu'une rencontre est inscrite au calendrier fédéral dans une discipline aboutissant au championnat de France, elle est considérée comme compétitive.
- Libre non encadrée : Pratique sans la présence d'un cadre diplômé.
- Récréative : Pratique sans objectif compétitif.

Prêt/Location de matériel Système organisé précisant les conditions de mise à disposition du matériel par un club.

Projet sportif de club Ensemble articulé d'objectifs et de moyens destinés à les réaliser (Malgaive 1975). Le projet sportif du club définit des objectifs à atteindre d'un point de vue sportif selon les disciplines – les moyens seront les participations aux épreuves mais aussi les formes de préparation proposées.

Programmation de séances Ensemble organisé de séances en rapport avec les acquisitions des archers et leur motivation respective.

R **Rapport cadre/archer** Nombre de personnes à la charge d'un cadre. Ce rapport est défini par rapport à l'aspect réglementaire pour assurer la sécurité des pratiquants (notamment les débutants) : 1 initiateur pour 10 archers mais aussi par rapport à l'aspect qualitatif pour assurer l'efficacité de l'enseignement et des interventions du cadre.

Répartition des missions au sein de l'équipe de cadres Les cadres d'un club peuvent être soit chargés de l'ensemble des missions qui leur incombent soit répartis selon leurs disponibilités, compétences ou motivations. On peut donc avoir au sein de l'équipe d'encadrement : des cadres chargés des jeunes, pour l'apprentissage, d'autres chargés des jeunes pour l'entraînement, d'autres encore uniquement missionnés sur la découverte (public scolaire par exemple...).



lexique

Répartition des missions au sein de l'équipe de dirigeants Les dirigeants d'un club peuvent se répartir les tâches en fonction des missions statutaires qui leur sont confiées (trésorerie, secrétariat, responsable compétition...) mais aussi en fonction des tâches à accomplir au sein du club : responsable jeunes... par exemple.

Le nombre de personnes se répartissant les missions peut être un indicateur intéressant en matière d'organisation interne du club.

Ressources propres Se dit des ressources mobilisées uniquement par les activités du club : cotisation des licenciés au club, l'organisation d'actions internes avec une participation financière des licenciés et participants, organisation de compétitions officielles avec une participation financière des licenciés à l'inscription mais aussi les consommations prises par les compétiteurs et accompagnateurs (sandwichs, restauration...), ventes de matériel de promotion (auto collants, pin's...).

Restauration de ciblerie Remise en état de la ciblerie par changement de bandes de paille compressées ou des centres de cibles afin d'éviter aux flèches de traverser la cible, ce qui peut provoquer une détérioration intempestive. Sur un mur de paille, il est conseillé d'interchanger les bandes du milieu (les plus usées) avec les bandes extérieures.

S **Salle de réunion** On entend par salle de réunion une pièce dédiée à cet effet qui pourra être aménagée dans ce but.

Sécurité (garde de) Cf. "Structures de protection".

Sécurité (règles de) Texte publié dans la documentation officielle de la FFTA relative à la protection des personnes (individuellement ou tierce personne) et des matériels.

Signalétique Fléchage ou affichage désigné à orienter les archers et les visiteurs à l'intérieur même d'une installation.

Structures de protection Les structures de protection peuvent être également désignées "Ecran de protection". Elles se présentent généralement sous forme de filets. Les structures sont destinées à protéger les personnes et les matériels. Les structures de protection pour le Tir à l'Arc de découverte sont normalisées (NF P52 330).

Superficie Pour un bon confort de pratique, que ce soit en

salle ou à l'extérieur, il est conseillé de mettre à la disposition des archers une cible pour deux archers tirant en même temps.

Surveillance

- Des tirs : s'entend par la présence de personnes majeures chargées de réguler l'activité, notamment en présence de mineurs.
- Des installations : moyens utilisés pour surveiller, en dehors des horaires d'ouverture, les installations (gardiennage, surveillance vidéo...).

T **Tableau d'affichage Voir "Affichage".**

Temps scolaire Période d'occupation dans le cadre des heures ouvrables de l'école.

Hors Temps scolaire Période d'occupation en dehors des heures ouvrables de l'école mais dans le cadre d'une activité périscolaire (centres aérés, atelier éducatif, UNSS), hors week-end.

Turn Over Taux de non renouvellement.

Trousse de secours Matériel de première urgence en cas d'accident (désinfectant, pansements, paire de ciseaux, bandages, compresses stériles...). Celle-ci doit être accessible par un adulte et à proximité de l'activité.

U **Utilisation effective** Nombre d'heures hebdomadaire d'utilisation réelle – par la pratique- d'un terrain ou d'une salle. Le cumul de ces heures se comprend par semaine et toutes activités du club confondues.

V **Vague (une seule)** Les archers sont alignés sur le même pas de tir et se déplacent pour retirer leurs flèches en même temps.

Vie fédérale (connaissance de) Ensemble des connaissances liées aux activités proposées par la fédération, les ligues ou les comités départementaux, aux modes d'organisations et de fonctionnement de ces mêmes structures.

Z **Zone classée** Tout classement établi par une collectivité ou une administration (Natura 2000, Bâtiments de France, Monuments Historiques, zone inondable...). Les sites classés sont soumis à une réglementation administrative spécifique qui peut avoir une incidence sur l'accessibilité ou l'utilisation.

